

S.E.L.A.R.L. CHASTAGNARET, MAGAUD ET ASSOCIES

30 juin 2025, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 24 juin 2025, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « CHASTAGNARET, MAGAUD ET ASSOCIES », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Lyon (Rhône), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « CHASTAGNARET, MAGAUD ET ASSOCIES

Commissaires de Justice associés ».

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure : CHASTAGNARET Fanny, LAURENT Mathilde, MAGAUD Guillemette

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)